



**Cour de justice du département de la Seine, dossiers de demandes
d'amnistie**

Répertoire numérique détaillé des articles Z/6/3305 à Z/6/3322

Marie Manal

Première édition électronique

Archives nationales (France)

Pierrefitte-sur-Seine

2016

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_054503

Cet instrument de recherche a été rédigé dans le système d'information archivistique des Archives nationales. Il est en Français.

Il est conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales.

INTRODUCTION

Niveau de description

sous-fonds

Intitulé

Cour de justice du département de la Seine, dossiers de demandes d'amnistie

Date(s) extrême(s)

1944 - 1959

Importance matérielle et support

xx ml

Localisation physique

Pierrefitte-sur-Seine

Conditions d'accès

Communicables selon les articles L. 213-1 à 213-7 du Code du patrimoine et selon l'arrêté du 24 décembre 2015 portant ouverture d'archives relatives à la Seconde guerre mondiale, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents.

Par ailleurs, conformément à la réglementation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, ne sont publiées dans ce présent instrument de recherche en salle des inventaires virtuelle des Archives nationales que les données pouvant être diffusées sur Internet. Les données à caractère personnel ou sensibles peuvent être consultées sur les postes informatiques de l'un des sites des Archives nationales.

Conditions d'utilisation

Reproduction selon le règlement en vigueur aux Archives nationales.

DESCRIPTION

Présentation du contenu

Les cours de justice sont un des rouages, en tant que tribunaux d'exception, institués à la Libération pour réprimer les faits de collaboration. Elles ont été instaurées par les ordonnances des 26 juin 1944 relative à la répression des faits de collaboration et du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration, au fur et à mesure de la libération du territoire, au chef-lieu de chaque ressort de cour d'appel.

Les personnes condamnées par la cour de justice du département de la Seine ont pu bénéficier des mesures d'amnistie en application de trois lois de 1947, 1951 et 1953 :

- la loi du 16 août 1947 [à confirmer]
- la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951 portant amnistie, instituant un régime de libération anticipée, limitant les effets de la dégradation nationale et réprimant les activités antinationales ;
- la loi n°53-681 du 6 août 1953 portant amnistie.

Les dossiers de demandes d'amnistie conservés dans le fonds de la cour de justice du département de la Seine comprennent les pièces suivantes :

Conformément à la réglementation de la CNIL, ces inventaires en ligne ne comportent aucune information personnelle à caractère sensible ; ils ne précisent donc que les numéros de dossiers. La version intégrale de ces instruments de recherche, comprenant les noms et prénoms des inculpés devant la cour de justice de la Seine est disponible en salle des inventaires physique des Archives nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine et site de Paris).

Type de classement

Les dossiers de demandes d'amnistie sont classés par ordre numérique croissant de la référence attribuée lors de leur ouverture, allant d'AMN 1 à AMN 4275.

Langue des documents

- Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Archives nationales de France

HISTORIQUE DU PRODUCTEUR

Les cours de justice ont été instaurées par les ordonnances des 26 juin 1944 relative à la répression des faits de collaboration et du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration, au fur et à mesure de la libération du territoire, au chef-lieu de chaque ressort de cour d'appel, chaque cour de justice pouvant être divisée en autant de sections qu'il y avait de départements dans le ressort de la cour d'appel correspondante. Elles étaient composées de cinq membres : un magistrat président et quatre jurés. Ces derniers étaient choisis dans une liste établie par une commission composée du premier président près la cour d'appel assisté de deux représentants désignés par l'ensemble des comités départementaux de libération du ressort de ladite cour, les jurés devant être des citoyens n'ayant cessé de faire preuve de sentiments nationaux. Un commissaire du gouvernement complétait ce dispositif en remplissant les fonctions du ministère public. L'enquête était menée par un juge d'instruction, aidé de la police judiciaire.

Les cours de justice étaient chargées de juger les auteurs d'actes commis entre le 16 juin 1940 et la date de la Libération qui révélaient une intention de favoriser les entreprises de toute nature de l'ennemi (infraction à l'article 75 et suivant du Code pénal). Elles prononçaient les mêmes peines que les cours d'assises (emprisonnement, amende, confiscation de tout ou partie des biens présents et à venir du condamné au profit de la Nation, travaux forcés, peine de mort), toute condamnation plaçant le condamné en état d'indignité nationale, crime puni de la dégradation nationale. Les pourvois en cassation formés contre les arrêts des cours de justice étaient jugés par la chambre des mises en accusation des cours d'appel ou de recours de grâce. Un certain nombre de ces condamnations ont été effacées par l'amnistie par décret à la suite des lois du 5 janvier 1951 portant amnistie, instituant un régime de libération anticipée, limitant les effets de la dégradation nationale et réprimant les activités antinationales et du 6 août 1953 portant amnistie.

La cour de justice du département de la Seine a fonctionné du 17 octobre 1944 au 31 janvier 1951.

ENTREE ET CONSERVATION

Modalités d'entrée

Versement du greffe de la cour d'appel de Paris aux Archives nationales entre le 22 août et le 8 septembre 1961.

Historique de la conservation

Ce fonds a été conservé de son versement à 2012 sur le site de Paris des Archives nationales. Il a été déménagé sur le site de Pierrefitte-sur-Seine en 2013.

SOURCES ET REFERENCES

Documents de même provenance

- Archives nationales
- **Cour de justice du département de la Seine (Z/6)**
- Ce fonds étant en cours de classement, certaines cotes sont susceptibles d'évoluer.
- Z/6/1 - Z/6/894 : Dossiers des affaires jugées : pièces de procédure (interrogatoires, assignations à témoin, citations à inculqué, correspondance, arrêts...) numérotés de 1 à 5985.

- Z/6/895 : Listes des dossiers par ordre numérique.
- Z/6/896 - Z/6/897 : Listes de jurés.
- Z/6/898 - Z/6/2000 : Scellés et pièces annexes se rapportant aux procédures jugées par la cour de justice du département de la Seine ou par ses chambres civiques.
- Z/6/2001 - Z/6/2056 : Arrêts rendus entre le 17 octobre 1944 et le 31 janvier 1951.
- Z/6 NL/1 - Z/6 NL/841 : Dossiers des affaires classées sans suite.
- Z/6 SN/1 - Z/6 SN/173 : Dossiers des enquêtes ouvertes.
- Autres parties du fonds en cours de recotation : Dossiers de pourvoi en cassation rejetés, dossiers de recours en grâce, dossiers de demande d'amnistie, dossiers de correspondance administrative, dossiers de demande de restitution de scellés, archives de fonctionnement.

• Archives de Paris

• **Cour de justice du département de la Seine**

- Une partie des archives de la cour de justice de la Seine et de ses chambres civiques a été versée par la cour d'appel de Paris aux Archives de Paris après le versement effectué aux Archives nationales.
- 1320W/103, 1320W/120 - 1320W/129, 1320W/136 - 1320W/141 : Archives de fonctionnement de la cour de justice.
- 212/76/1 articles 12 - 212/76/1 article 13 : Arrêts nominatifs de suspension des droits de vote pris par les chambres civiques de la cour de justice de la Seine.

• **Cour d'appel de Paris, service des scellés**

- 1471W/13 - 1471W/14 : Enregistrements des scellés de la cour de justice.
- 1466W/1 - 1466W/52 : Scellés ou pièces à conviction saisis chez des collaborateurs dans le cadre des procédures ouvertes devant les juridictions d'exception de l'occupation et la cour de justice de la Seine.
- 1471W/37 - 1471W/75 : Scellés de procédures menées par la cour de justice.
- 1808W/1 - 1808W/17 et 1808W/19 : Dossiers documentaires du parquet de la cour d'appel de Paris concernant la cour de justice de la Seine.

Sources complémentaires

- Pour un panorama général des sources françaises concernant la Seconde guerre mondiale, se reporter à BLANC (Brigitte), ROUSSO (Henry), TOURTIER-BONAZZI (Chantal de), *La Seconde guerre mondiale : guide des sources conservées en France 1939-1945*, Paris, Archives nationales, 1994, 1217 p., index.

• Archives nationales

• 1) **Fonds du ministère de la justice**

• **Cabinet du garde des Sceaux (BB/30)**

- BB/30/1729 - BB/30/1731 : Travaux législatifs et judiciaires ; épuration.
- BB/30/1778 : Documentation générale, personnel de la Haute-cour de justice et des cours de justice, 1944-1954.

• **Correspondance générale de la division criminelle (BB/18)**

- BB/18/3646 : Indignité nationale, effets résultant de cette peine (perte du grade, suspension de retraite, etc.).
- BB/18/7108 - BB/18/7221 : Dossiers 8 BL 1 à 5923, collaboration : dossiers concernant des personnes physiques et morales soupçonnées de collaboration politique et économique, 1944-1955.
- BB/18/7115 - BB/18/7117 : Cours de justice, classement par cour d'appel.
- BB/18/7120 - BB/18/7122 : Cours de justice, classement par cour d'appel.
- Décrets de grâce et d'amnistie, dossiers de recours en grâce (BB/24 et versements en cotes continues)
- BB/24/2386 - BB/24/2395 : Décrets de grâce émanant des ministères de la Guerre puis des Armées puis de la Défense nationale, de la Marine, des Colonies puis de la France d'Outre-mer, des Finances, février 1945 - mai 1957.
- Versements conservés sur le site de Fontainebleau, comprenant les décrets de grâce : 20030057, 20030058, 20030059, 20030060.
- Versements conservés sur le site de Fontainebleau, comprenant les dossiers de recours en grâce classés par année de demande, notamment : 19850499 (année 1945), 19850759 (année 1946), 19860136 (année 1946-1947), 20070192 (année 1948), 20070193 (année 1949), 20070194 (année 1950), 20070195 (année 1951), 20040273 (année 1952),

20070632 (année 1953), 20070633 (année 1954), 20070634 (année 1955).

• 2) Haute cour de justice (3W)

- Certains dossiers de procédure peuvent mentionner des personnes poursuivies par ailleurs devant la cour de justice du département de la Seine ou ses chambres civiques.

• 3) Fonds du ministère de l'Intérieur

• Direction de la surveillance du territoire (DST)

- Versements 19990306, 20020081, 20030297, 20050136, 20060011, 20070101, 20070232, 20070615, 20110229 : Dossiers individuels de personnes surveillées, 1940-1952.

• Direction générale de la Police nationale, direction centrale de la police judiciaire, fichier central

- 19880206/9 - 19880206/13 : Épuration administrative, enquêtes après la Libération sur les crimes de guerre, organisations collaborationnistes et événements divers survenus entre 1940 et 1944, 1940-1966. Ces dossiers comprennent notamment des listes nominatives de membres d'organisations collaborationnistes (Légion des volontaires français contre le bolchevisme, Milice française, Waffen SS, Wehrmacht, Division Brandebourg, organisation Todt, groupe "Collaboration", Parti populaire français).

- 19980411/1 - 19980411/9 : Dossiers d'affaires judiciaires (classement numérique), concernant la guerre 1939-1945, notamment des faits de collaboration, 1934 - 1979.

- 20000356/1 - 20000356/4 : Dossiers nominatifs d'enquêtes judiciaires et de police administrative concernant des personnes impliquées dans des crimes et délits, 1934-1982.

- 20030515/3 - 20030515/4 : Dossiers numériques collectifs d'enquêtes effectuées pendant la Seconde guerre mondiale ou à la Libération, notamment sur des personnes soupçonnées de collaboration, membres ou sympathisants de divers partis ou formations (Parti franciste, Parti populaire français, Rassemblement national populaire, Mouvement social révolutionnaire, Légion des anciens combattants, Service d'ordre légionnaire, Milice, Légion des volontaires français contre le bolchevisme, engagés volontaires dans les Waffen SS).

• 4) Épuration administrative

- Archives des commissions d'épuration administrative mises en place dans les différents ministères, par exemple :

- BB/30/1832 - BB/30/1841 : Épuration de la magistrature, reconstitutions de carrière de magistrats, épuration du conseil d'État.

- F/17/16701 - F/17/16963 : Ministère de l'Éducation nationale, épuration administrative.

- F/17/16944 - F/17/16946 : Ministère des Beaux-arts, épuration administrative.

- F/21/8102 - F/21/8126 : Direction des spectacles et de la musique, épuration administrative.

- F/42/133 - F/42/135 : Direction du cinéma, épuration administrative.

- F/43/170 - F/43/172 : Radiodiffusion nationale, épuration administrative.

- F/90/20625 - F/90/20628 : Ministère des PTT, épuration administrative.

- Par ailleurs les dossiers de carrière des agents de l'État peuvent comprendre des pièces relatives à l'épuration administrative ou judiciaire.

- F/12/9549 - F/12/9647 : Comité national interprofessionnel d'épuration.

• Archives départementales

- Les fonds des autres cours de justice et de leurs chambres civiques sont conservés aux Archives départementales du département où se trouvait le siège de la cour d'appel.

- Voir en annexe le tableau par archives départementales.

• Archives de la justice militaire

- Le Dépôt central des archives de la justice militaire conserve des dossiers de procédure devant les tribunaux militaires engagés dans le cadre de l'épuration. Toute recherche doit faire l'objet au préalable d'une demande par courrier.

- Dépôt central des archives de la justice militaire

- 54 rue de la Guignière, BP 214, 36300 Le Blanc

• Service historique de la défense, département des fonds d'archives, division défense

- Dans les fonds des services spéciaux en cours de classement au Service historique de la défense sont conservées des

archives concernant la surveillance des personnes soupçonnées de collaboration et des mouvements collaborationnistes.

Liens :

Liens annexes :

Consulter les documents annexes ci-joint

- Sources cours de justice en Archives départementales

Bibliographie

- Les références proposées offrent une première orientation sur le sujet de l'épuration judiciaire.
- Association française pour l'histoire de la justice, *La justice de l'épuration à la fin de la Seconde guerre mondiale*, La documentation française, 2008, 287 p.
- FARCY (Jean-Claude), sous la direction de Philippe Vigier, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958)*, Cnrs Éditions, 1992 ; consultable en ligne à l'adresse https://criminocorpus.org/IMG/pdf/Guide_complet.pdf.
- JAFFRE (Yves-Frédéric), *Les tribunaux d'exception 1940-1962*, Les Nouvelles Éditions latines, 1963, 365 p.
- SIMONIN (Anne), *Le déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008, 770 p.
- TUNC (René), *Cours de justice et chambres civiques*, Revue administrative, 1949, n°9, p.292-294.
- VERGEZ-CHAIGON (Bénédicte), *Histoire de l'épuration*, Bibliothèque historique Larousse, 2010, 607 p.

Répertoire numérique détaillé des articles Z/6/3305 à Z/6/3322

Z/6/3305

Dossiers de demande d'amnistie n° 1 à 150

Mai 1944 - mai 1954

Z/6/3306

Dossiers de demande d'amnistie n° 151 à 300

Juillet 1945 - février 1954

Z/6/3307

Dossiers de demande d'amnistie n° 301 à 399

Mai 1946 - octobre 1956

Z/6/3308

Dossiers de demande d'amnistie n° 400 à 469

Novembre 1945 - janvier 1953

Z/6/3309

Dossiers de demande d'amnistie n° 470 à 599

Janvier 1952 - mars 1954

Z/6/3310

Dossiers de demande d'amnistie n° 600 à 749

Janvier 1952 - janvier 1954

Z/6/3311

Dossiers de demande d'amnistie n° 750 à 1995

Septembre 1953 - décembre 1959

Z/6/3312

Dossiers de demande d'amnistie n° 2003 à 2999

Octobre 1953 - août 1955

Z/6/3313

Dossiers de demande d'amnistie n° 3000 à 3099

Octobre 1953 - mars 1955

Z/6/3314

Dossiers de demande d'amnistie n° 3100 à 3299

Octobre 1953 - octobre 1959

Z/6/3315

Dossiers de demande d'amnistie n° 3300 à 3399

Octobre 1953 - mai 1954

Z/6/3316

Dossiers de demande d'amnistie n°3400 à 3495

Octobre 1953 - mai 1954

Z/6/3317

Dossiers de demande d'amnistie n° 3496 à 3599

Octobre 1953 - juillet 1954

Z/6/3318

Dossiers de demande d'amnistie n° 3600 à 3699

Octobre 1953 - juillet 1954

Z/6/3319

Dossiers de demande d'amnistie n° 3700 à 3799

Février 1953 - février 1955

Z/6/3320

Dossiers de demande d'amnistie n° 3801 à 3999

Février 1953 - février 1955

Z/6/3321

Dossiers de demande d'amnistie n° 4000 à 4099

Octobre 1953 - juin 1954

Z/6/3322

Dossiers de demande d'amnistie n° 4101 à 4275 ; dossiers sans numéro et modèles de demandes de renseignements

Juin 1954 - juin 1957